## Reconstruction du Stade Léo Lagrange - Couverture des gradins Est - Adoption du projet - Demandes de subventions

*M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :* Le programme de reconstruction du Stade Léo Lagrange adopté par le Conseil Municipal du 18 décembre 2006 comporte deux phases successives :

- la première phase achevée en septembre 2007 portait sur l'aménagement des zones Nord et Est avec notamment l'installation en zone Est d'un gradin non couvert de 3 384 places
- la deuxième phase porte sur la démolition-reconstruction de la tribune d'honneur Ouest dont le démarrage des travaux est prévu début 2008.

Dans cette configuration, pendant la durée de la deuxième phase (15 mois environ), le stade ne comporterait plus de tribune latérale couverte, la seule zone abritée étant la tribune Sud en arrière d'un but.

A la demande du club et pour permettre, pendant les travaux, d'assurer la continuité de l'activité sportive et l'accueil, dans des conditions adaptées, des officiels, délégués, partenaires et spectateurs, il est proposé d'intercaler dans le programme général, une phase supplémentaire portant sur la couverture du gradin Est de 3 384 places.

La couverture retenue serait du même type que la couverture de la tribune Sud : structure métallique et toile métallotextile.

Avec cette tribune couverte, l'aménagement de la zone Est ne sera plus alors considéré comme provisoire et un traitement du sol plus définitif pourra être réalisé en enrobé.

La réalisation de la phase suivante, démolition-reconstruction de la tribune d'honneur sera décalée et le calendrier d'exécution sera revu en conséquence.

La maîtrise d'oeuvre de l'opération sera effectuée par les services de la Ville.

Le délai d'étude et de réalisation est fixé à 12 mois avec livraison prévue en décembre 2008.

Le montant de l'opération est de 1 580 K€ TTC décomposé comme suit :

- couverture gradins Est 1 400 K€

- traitement du sol 180 K€

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- participation du Département du Doubs 376 254 €

- participation de l'Etat 167 000 €

- part Ville de Besançon, y compris TVA <u>1 036 746 €</u>

Montant total TTC de l'opération 1 580 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de construction de la couverture du gradin Est du stade et son estimation financière prévisionnelle ;

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière ;
- inscrire, par décision modificative, au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs en recettes, la participation des partenaires aux chapitres 13.412.1321/1323.5064.33000 ;
- autoriser M. le Maire à lancer les consultations et à signer les marchés de prestations de services et de travaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.